

Vers un texte de loi sur l'enseignement du Flamand dans les écoles

Samedi, l'enseignement scolaire de la langue régionale flamande était au centre des débats de l'assemblée générale de l'institut que préside Jean-Paul Couché.

Accueillis par René Decodts, conseiller général et maire de Cassel, les membres étaient impatients de connaître l'évolution de l'étape historique franchie à la rentrée scolaire de septembre 2007 : le démarrage de l'enseignement du flamand à l'école. Un premier « contingent » de soixante-dix enfants de CE 2 de trois écoles publiques (Noordpeene, Volckerinckhove et Wormhout) en bénéficie depuis cette date.

Cet enseignement sera poursuivi en CM 1 à la rentrée prochaine et en CM 2 en 2009. L'extension à d'autres communes est souhaitable. L'engagement des municipalités et des parents, ainsi que l'aval des enseignants, sont pour le rectorat les pierres angulaires du développement de cet enseignement.

À l'Assemblée nationale

Tout récemment, mardi 6 mai, Christian Ghillebaert et Jean-Paul Couché, vice-président et président de l'Institut de la langue régionale flamande (ILRF), ont eu l'occasion de défendre leur dossier au premier bureau de l'Assemblée nationale à Paris. Une trentaine de députés, dont Jean-Pierre Decool, a participé à cet échange animé par Marc Le Fur, vice-président de l'assemblée, ardent défenseur des langues régionales.



La réunion a été l'occasion de faire le point un an après le lancement de l'enseignement du flamand dans certaines classes.

Jean-Paul Couché a demandé l'égalité de traitement, notamment budgétaire, entre les langues de France. Il a également réclamé l'officialisation de l'enseignement du flamand, dans le primaire et aussi dans le secondaire, et un véritable statut de langue régionale.

Nouveautés

La conclusion du débat des députés présents fut que la méthode à adopter pour y parvenir est la suivante : modifier l'article 2 de la constitution, adopter la charte européenne des langues régionales et minoritaires, et enfin adopter un texte de loi.

En attendant la suite du dossier et notamment les résultats du débat

à l'Assemblée nationale pour les langues régionales, les membres de l'ILRF ont des projets pour cette année. Ils participeront aux salons des langues de Lille et de Dunkerque. Ils envisagent l'utilisation de leur site internet (www.anvt.org) pour des parutions scientifiques et du e-learning. Nouveaux cours scolaires et associatifs, lancement de cours radiophoniques, quatrième Festival de la langue et de la musique flamandes et reprise des recueils de collectage sont également au programme. ■

► Contact : Institut de la langue régionale flamande, hôtel de ville, 59 670 Cassel. Centre de ressources documentaires : premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h, 1^{er} étage, 44, rue Carnot à Steenvoorde.